Référence: 044.05-10-1

|  |  |
| --- | --- |
| Collaboratrice spécialisée :  |  |
| Tél. +41 58  |  |
| Déclaration "Assurance de transport des bagages personnels" |
| ***Prière de renvoyer au Bureau des contrats, Secrétariat Générale SG – DFAE, le présent formulaire dûment complété et signé*** |
| Nom, Adresse, numéro du contrat (Esprit)Nom, Adresse, Rue, N°, Code postal, Localité (Esprit)Destination et date du voyage…………………../ Aller: ………….. Retour: …………. (ajouter le lieu et les dates)  |

Les objets de valeur qui, contenus dans les bagages personnels du mandataire, sont indispensables pendant son voyage doivent être énumérés ci-dessous avec indication de l’année d’acquisition et de leur valeur à l’état neuf. La Confédération couvre les dommages causés auxdits objets dans le cadre du mandat, pour autant qu’ils ne résultent ni d’une négligence grave ni d’un acte intentionnel, et que les biens endommagés ou volés aient été nécessaires à l’accomplissement du mandat. Les intéressés spécifieront le dommage dont ils ont été victimes en dressant la liste des objets abîmés ou volés et feront valoir leur droit auprès du DFAE, Centre de compétence en contrats et marchés publics, compte tenu du paragraphe ci-dessous. Le remboursement, qui n’excédera pas la valeur actuelle de ces biens, est limité à 6 000 CHF par sinistre.

Ne peuvent être traitées que les demandes d’indemnisation assorties d’**une attestation écrite du transporteur impliqué** (compagnie aérienne ou ferroviaire, par exemple), certifiant qu’il a été informé du sinistre visé mais qu’il ne peut le prendre en charge. Cette attestation doit indiquer la raison de son refus de prise en charge.

**Objet de valeur Date d’acquisition / Valeur à neur Valeur actuelle (estimation)**

…………………………..…. …………………………..……………… ……………………….

…………………………..…. …………………………..……………… ……………………….

…………………………..…. …………………………..……………… ……………………….

…………………………..…. …………………………..……………… ………………………..

……………………………… ………………………………………… ……………………….

Lieu/date Signature

………………………………… …………………………………